

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

N° 120

AMENDEMENT

présenté par

Mme Taurinya, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Aurélien Taché, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-----------|-----------|
| Immigration et asile | 0 | 5 000 000 |
| Intégration et accès à la nationalité française | 0 | 0 |
| Fonds pour le suivi psychologique des personnes migrantes (ligne nouvelle) | 5 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 5 000 000 | 5 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons réorienter les crédits du programme n°303 "Immigration et asile" servant à financer une politique répressive à l'encontre des personnes migrantes, vers une politique d'accompagnement et de suivi de ces dernières.

Les parcours migratoires sont ponctués d'évènements potentiellement traumatiques et doivent à ce titre être traités. Ces violences invisibles ne doivent pas être évacuées, mais doivent s'inscrire dans une politique claire et volontaire sur la question des risques psycho-sociaux des personnes migrantes.

Ainsi, Gesine Sturm et Andrea Tortelli, respectivement enseignants-chercheurs en psychologie et psychiatrie estiment que "aux persécutions et conflits dans les pays de départ, succèdent le choc du déracinement et les risques d'exploitation sur le chemin de l'exil. Une fois arrivées, les personnes doivent gérer l'isolement, le stress ou encore la précarité administrative et socio-économique".

Le parcours migratoire est largement documenté comme un parcours particulièrement traumatisant, que cela soit dans le cadre du départ (situation de guerre, de violence politique, sociale ou économique), dans le cadre du voyage lui-même ou encore à l'arrivée avec les difficultés, toujours plus accrues, pour les personnes d'être accompagnées.

L'Organisation mondiale de la santé s'est d'ailleurs, elle même, saisie du sujet et alerte sur le manque de prise en charge d'une population particulièrement exposée aux traumatismes ainsi qu'aux troubles mentaux. Elle recommande, par exemple, de lever les obstacles à l'accompagnement des personnes migrantes, et notamment de prendre en compte les risques particuliers que ces dernières subissent qui peuvent être particulièrement traumatisants (violence aggravée, violences sexistes et sexuelles) et de prendre en compte les situations particulières de ces dernières (personnes se considérant LGBTQIA+, persécutions religieuses et personnes en situations de handicap notamment).

A titre d'exemple, un centre psychiatrique a été lancé en 2021 à Paris afin d'accueillir les migrants en situation de précarité, dans l'objectif d'atténuer leur anxiété et les traumatismes liés à la route migratoire et leur arrivée en France. Cette unité de consultation d'accompagnement psychiatrique et social (Capsys) du groupe hospitalier psychiatrie & neurosciences de Paris est située dans le 1er arrondissement et est exclusivement dédiée à la santé mentale des migrants, peu importe leur statut. Face aux nombres de consultations réalisées, 6 280 consultations en 2024 contre 1 416 en 2021, « il faudrait que nous soyons le double [de soignants] », assure la responsable Andrea Tortelli.

Ces modalités d'accompagnement sont particulièrement invisibilisées par le Gouvernement, qui ne conçoit l'accueil des demandeurs d'asile et des migrants qu'au travers d'une vision gestionnaire répondant à des besoins d'efficacité et de célérité. Cette vision invisibilise entièrement les conditions psychologiques et psychiatriques des personnes migrantes, demandeurs d'asile ou non.

Ainsi, nous proposons de prélever 5 000 000 d'euros en AE et en CP de l'action 03 "Lutte contre l'immigration irrégulière" du programme 303 "Immigration et asile" pour abonder un nouveau programme "Fonds pour le suivi psychologique des personnes migrantes".